

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 20 décembre 2023

### Sécheresse dans l'Aude

**En ce début d'hiver, l'hydrologie s'améliore sur l'Ouest du département mais reste très dégradée à l'Est**

Alors que nous entrons dans la saison hivernale, l'hydrologie départementale reste dégradée, voire très dégradée, sur plusieurs secteurs audois, en particulier la Berre et de l'Orbieu qui restent à des valeurs très critiques, correspondant à moins de 1 % de la valeur moyenne observée à la même période. Cette situation a conduit le préfet de l'Aude à prolonger les restrictions sur cette partie territoire dans le cadre d'un nouvel arrêté sécheresse.

Pour tenir compte en revanche des améliorations constatées sur certains secteurs du département, notamment à l'Ouest, l'arrêté pris par le Préfet de l'Aude prévoit un allègement des mesures de gestion :

- la Cesse, le secteur Aude amont (hors axe réalimenté) et l'axe réalimenté de l'Aude amont, médiane, aval et canal du Midi y compris ses annexes sont placés en vigilance,
- les autres secteurs restent au même niveau.

Au vu des faibles précipitations et débits, la saison hivernale de recharge des nappes n'est globalement pas encore engagée. Les économies d'eau et la préservation des milieux aquatiques présentent donc un enjeu crucial pour aborder le printemps et l'été prochains dans les meilleures conditions.

La situation restera suivie de très près dans les prochaines semaines compte tenu de la fragilité de la ressource. Le préfet de l'Aude invite chacun, dans ce contexte, à la plus grande exemplarité et sobriété dans les usages de l'eau.

Les mesures de restriction sont consultables sur le site internet suivant :



<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Gestion-Etiage-Secheresse/Arrete-prefectoral-de-restriction-en-vigueur/>